

Approches historiques du CNR

Pour parler du Conseil National de la Résistance (CNR), de sa constitution et de son programme, une page ne pourrait y suffire.

La conférence organisée le 14 mars 2024 par l'Institut d'Histoire Sociale de la Vienne répondra sûrement aux attentes et complètera les connaissances de chacun (e).

Au cœur de l'année 1943, la guerre connaît un tournant. L'Union Soviétique et la bataille de Stalingrad renversent la situation. Les résistances françaises, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont amenées à s'unifier et à se coordonner. Ce nouvel aspect va enclencher le processus de création du CNR.

C'est ainsi que l'ensemble des grands mouvements de résistance sont amenés à construire le CNR.

Bien sûr, des contradictions idéologiques existent, et cela va même jusqu'à tenter d'écarter les communistes et le Front National de libération, alors que ceux-ci étaient l'avant-garde de la Résistance intérieure.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, la force des organisations permettra la construction d'un projet pour l'avenir d'une France libérée.

Le CNR est la reconnaissance symbolique d'une nation reconstituée, le CNR prenant en compte une construction économique nécessaire pour un développement du pays et répondant aux besoins de la population française dont F. Mauriac dira « *Seule dans sa masse la classe ouvrière aura été fidèle à la patrie profanée* ». Les classes dirigeantes et le capitalisme n'auront jamais cet éloge.

Après plusieurs propositions, le bureau du CNR, le 28 février 1944 adopte le projet remanié, sous le nom de « Programme d'action de la Résistance ». Une ultime modification, le texte est adopté le 15 mars 1944.

Le programme du CNR prévoyant de grandes réformes structurelles a été appliqué avec beaucoup d'ambiguïté selon la lecture faite par ceux qui étaient chargés de sa mise en œuvre, notamment pour la protection sociale ou les nationalisations. Cependant les orientations fondamentales marquèrent la période post-libération.

Le 7 octobre 1944, le CNR organise un vaste rassemblement au Vel d'Hiv à Paris et fait acclamer par une foule immense les grandes lignes de son programme.

Entre décembre 1944 et octobre 1945, le gouvernement provisoire, malgré beaucoup de silence et de tergiversations, est amené à prendre une série d'ordonnances allant dans le sens des mesures préconisées par le programme du CNR et la mise en œuvre de ses orientations.

26 août et 30 septembre 1944 : organisation de la presse, interdiction des concentrations.

13 décembre 1944 : institution des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

18 décembre 1944 : contrôle de l'Etat sur la marine marchande.

30 décembre 1944 : relèvement des cotisations de la Sécurité Sociale.

16 janvier 1945 : nationalisation des usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault.

22 février 1945 : institution des comités d'entreprises.

29 mai 1945 : transfert à l'Etat des actions de la société Gnome et Rhône.

26 juin 1945 : transfert à l'Etat des actions des compagnies Air France et Air Bleu.

4 octobre 1945 : ordonnance de base de la Sécurité Sociale.

17 octobre 1945 : statut du fermage et du métayage.

Voilà une présentation très réduite du Conseil National de la Résistance, avec des informations glanées dans différentes lectures. Cela j'espère ne peut que susciter l'envie de participer le 14 mars 2023 à la conférence organisée à l'initiative de l'Institut d'Histoire Sociale de la Vienne.

Michel DIOT